PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n°1

REGLEMENT GRAPHIQUE – Plan ouest

Echelle : 1 / 9000

Historique de l'élaboration du PLU :

***PLU** approuvé le : 03/05/2017*

***Modification simplifiée n°1** approuvée le : 13/12/2017*

***Modification de droit commun n°1** du PLU prescrite :*

- *Par délibération du conseil municipal le : 13/12/2017*
- *Par délibération du conseil de territoire le : 29/11/2018*
- *Par arrêté du conseil de la métropole le : 11/01/2019*

***Modification de droit commun n°1 du PLU** approuvée le :*

CYCLADES
Espace Wagner - ZI les Milles
10, rue du Lieutenant Parayre - Bâtiment A1
13090 Aix-en-Provence

Légende

- Limite communale
- Parcelle
- Bâti
- UA Zonage PLU

Elements remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- Patrimoine architectural
- Patrimoine bâti
- Arbre isolé remarquable
- Alignement d'arbres et de haies

Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

- Emplacement réservé au titre de l'article L141-41-1° à 3°
- Emplacement réservé pour réalisation de logements sociaux au titre de l'article L141-41-4° du code de l'urbanisme

Autres éléments règlementaires

- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Périmètre d'OAP
- Ligne de retrait par rapport à la voie prévue par l'article L-111-6 du code de l'urbanisme
- Alignement graphique
- Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

Les risques liés au ruissellement pluvial (réglementés dans le cadre des dispositions générales du présent PLU)

- Zone R: Aléa fort
- Zone J: Aléa faible et modéré
- Zone M: Aléa HGM fort
- Zone V: Aléa hydrogéomorphologique résiduel
- Ravins

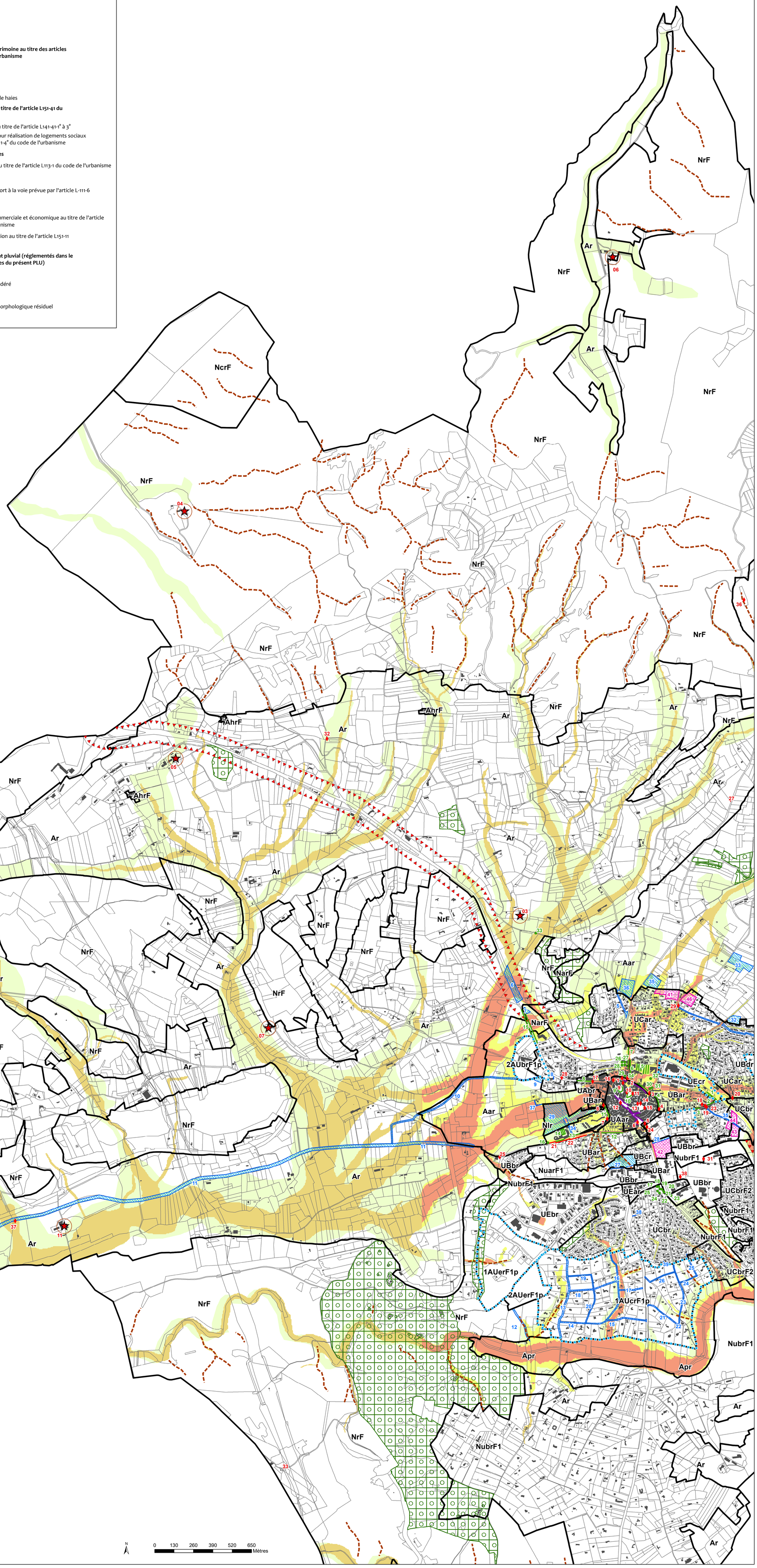

Sources: Cadastre® Droit de l'Etat réservé, 2019
Etude des zones inondables de Lambesc, Artelia, 2016

N

0 130 260 390 520 650 Mètres